

28 novembre 2025

L'honorable Marjorie Michel, ministre de la Santé
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6
hcminister.ministresc@hc-sc.gc.ca
marjorie.michel@parl.gc.ca

OBJET: Protéger le statut professionnel des infirmières au Canada compte tenu des changements apportés à la politique fédérale américaine en matière de prêts

Madame la Ministre,

Au nom de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC), nous vous écrivons pour exprimer notre préoccupation concernant la proposition récente du Département de l'Éducation des États-Unis visant à exclure les sciences infirmières de la définition des programmes menant à un « diplôme professionnel » dans le cadre des prochaines règles relatives à l'admissibilité aux prêts fédéraux. L'American Nurses Association (ANA) a publiquement [averti](#) que ce changement restreindrait considérablement l'accès au financement pour les études supérieures en sciences infirmières et compromettrait les efforts visant à renforcer et à élargir la main-d'œuvre infirmière aux États-Unis. L'AIIC et le Conseil international des infirmières (CII) [soutiennent](#) l'ANA dans sa mise en garde contre la réduction du financement des études supérieures en sciences infirmières.

Bien que ce changement de politique soit propre aux États-Unis, il a des répercussions plus larges sur la façon dont la profession infirmière est perçue et soutenue en tant que profession en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale. Il soulève également d'importantes questions quant à la valeur accordée à la formation et à l'expertise infirmières à un moment où les systèmes de santé font face à une demande accrue, à une plus grande complexité, ainsi qu'à des défis persistants en matière de recrutement et de rétention.

Au Canada, les sciences infirmières constituent une profession réglementée fondée sur le savoir scientifique, la pensée critique et la pratique éthique. L'exigence d'entrée dans la profession pour les infirmières et infirmiers autorisés est un baccalauréat en sciences infirmières, ce qui reflète le niveau élevé de compétences requis pour offrir des soins sécuritaires et de grande qualité dans des milieux variés et de plus en plus complexes. L'exigence d'entrée dans la pratique pour les infirmières et infirmiers praticiens est un diplôme d'études supérieures. La formation supérieure en sciences infirmières est essentielle non seulement pour former les infirmières et infirmiers en pratique avancée, mais également les éducateurs, les leaders et les chercheurs. Les infirmières et infirmiers titulaires d'un diplôme d'études supérieures jouent un rôle crucial dans l'amélioration de l'accès aux soins, particulièrement dans les collectivités rurales, éloignées ou mal desservies, ainsi que dans l'innovation des modèles de soins, l'amélioration de la qualité et la transformation des systèmes de santé.

Tout mouvement, dans n'importe quelle juridiction, visant à déprofessionnaliser les sciences infirmières, que ce soit symboliquement ou concrètement, risque de miner la confiance du public, de réduire la qualité et la sécurité des soins, d'affaiblir la résilience du système de santé et de rendre plus difficile le développement et le maintien de la main-d'œuvre infirmière dont les Canadiennes et Canadiens dépendent. Lorsque l'accès au financement pour les études supérieures en sciences infirmières est limité, l'ensemble du pipeline formant les futures infirmières praticiennes, spécialistes cliniques, leaders, éducateurs et chercheuses et chercheurs en sciences infirmières est directement touché.

Nous sollicitons donc respectueusement votre appui dans les domaines suivants :

1. Affirmer le statut professionnel de la profession infirmière dans les politiques et le discours publics au Canada

Nous exprimons notre gratitude envers le gouvernement du Canada pour son investissement continu dans la formation en soins infirmiers, la remise des prêts étudiants pour les infirmières et infirmiers, et le développement du leadership en collaboration avec l'infirmière en chef du Canada. Nous exhortons également le gouvernement du Canada à continuer de reconnaître clairement et systématiquement les soins infirmiers comme une profession hautement qualifiée et exigeant un niveau de formation élevé dans toutes les politiques, tous les programmes et toutes les



communications publiques fédérales, y compris ceux liés à l'aide financière aux étudiants et à la planification de la main-d'œuvre dans le secteur de la santé.

2. Protéger l'accès à la formation en sciences infirmières au Canada

Les programmes fédéraux continuent de reconnaître la formation en sciences infirmières, en soutenant l'enseignement postsecondaire et les études supérieures, tant au niveau de l'entrée dans la profession qu'aux niveaux avancés, comme un domaine d'études professionnel essentiel à la durabilité du système de santé canadien. Pour les programmes d'études supérieures en sciences infirmières, on comptait en 2023 1 013 admissions et 897 diplômées et diplômés aux programmes de maîtrise, ainsi que 126 admissions et 79 diplômées et diplômés aux programmes de doctorat. De plus, 927 personnes ont été admises dans des programmes d'infirmières et infirmiers praticiens (IIP) et 892 ont obtenu leur diplôme en 2022-2023.

Au cours de la même période, 19 631 étudiantes et étudiants ont été admis dans des programmes d'entrée dans la profession pour les infirmières et infirmiers autorisés, et 11 923 ont obtenu leur diplôme, selon [l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières](#), ce qui souligne l'importance cruciale d'un soutien fédéral constant à la formation en sciences infirmières afin de garantir un corps professoral formé aux études supérieures pour la prochaine génération de professionnelles et professionnels en soins infirmiers réglementés.

3. Promouvoir la profession infirmière dans les forums internationaux et bilatéraux

Que, dans ses discussions avec des partenaires internationaux, y compris les États-Unis, votre bureau souligne l'importance de reconnaître et de soutenir la profession infirmière, et encourage des politiques qui renforcent plutôt qu'elles n'affaiblissent la formation en sciences infirmières et la capacité de la main-d'œuvre; et que ce travail mette également en lumière l'engagement de l'AIIC à promouvoir le leadership infirmier national et international grâce à des programmes tels que l'initiative des Fellows et l'Académie canadienne des sciences infirmières (ACSI).

L'AIIC se tient solidaire de l'ANA, du CII, de [l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières \(ACESI\)](#), ACSI et d'autres organisations infirmières du monde entier pour affirmer que la profession infirmière est essentielle, fondée sur des données probantes, et au cœur de la



santé et du bien-être de nos populations. Nous serions également heureux de faciliter une rencontre réunissant l'AIIC, le CII et l'ACESI afin de discuter de stratégies visant à renforcer le leadership infirmier et à améliorer le soutien aux étudiantes et étudiants en sciences infirmières au Canada, notamment en matière de mentorat, de ressources et de voies vers la réussite.

Nous vous remercions de l'attention accordée à cette question importante et de votre leadership continu pour améliorer la santé de la population canadienne.



Kimberly LeBlanc
Présidente,
Association des infirmières et infirmiers du Canada



Valerie Grdisa
Directrice générale,
Association des infirmières
et infirmiers du Canada

CC. Leigh Chapman, infirmière en chef du Canada, Santé Canada
Jennifer Mensik Kennedy, présidente de l'American Nurses Association
Sylvain Brousseau, représentant de l'ICN pour l'Amérique du Nord et les Caraïbes
Jean Daniel Jacob, directeur général, Association canadienne des écoles de sciences infirmières
Sally Thorne, présidente du comité consultatif, Académie canadienne des sciences infirmières

